



CHARTRE ETHIQUE DU FONDS DE DOTATION PROBONO ET D'UTILISATION DE SA PLATEFORME « ENTRAIDES »

PREAMBULE

La sollicitation de la générosité du public par le Fonds de dotation ProBono et par toute personne ayant ouvert un compte sur la plateforme ENTRAIDES, dans le but de financer les missions d'intérêt général du fonds ou les situations individuelles mises en exergue au travers de cette plateforme :

- est une contribution essentielle aux actions de solidarité et par là, un élément de la cohésion sociale,
- elle génère des flux financiers conséquents qu'il convient tout à la fois de sécuriser et d'amplifier pour faire face aux besoins de la société,
- elle implique le respect des donateurs et des bénéficiaires de l'action,
- elle impose au Fonds de dotation ProBono qui y a recours un devoir de rigueur et de transparence dans l'emploi et la gestion désintéressée des fonds collectés, ainsi que dans sa communication et l'information du donateur.
- elle nécessite le respect du caractère éthique de la cause individuelle pour laquelle le don est sollicité.

Engagement :

Nous, Fonds de dotation ProBono,

Dans l'appel à la générosité du public pour réaliser notre mission d'intérêt général,

Convaincu que la confiance accordée par le donateur nous impose des devoirs à son égard et des réponses à ses attentes, nous engageons à respecter les principes et les exigences de la présente Charte.

Nous nous engageons à nous soumettre dès que les conditions de deux ans d'existence seront réunies au contrôle du Comité de la Charte du Don en confiance créé à cet effet et nous en garantissons d'ores et déjà l'application de ses principes déontologiques dans toutes nos entités concernées du périmètre d'agrément.



CHARTRE ETHIQUE DU FONDS DE DOTATION PROBONO

Respect du donateur

Ce respect s'exprime lorsque le donateur est sollicité. En outre, en bénéficiant du produit de sa générosité, le Fonds de dotation ProBono contracte à son égard l'obligation de réaliser fidèlement la volonté ainsi exprimée et de protéger ses données personnelles en respectant strictement les lois applicables pour leur protection.

Transparence

Le Fonds de dotation ProBono fait connaître ce qu'il est, ce qu'il fait, comment il intervient, quelle est sa situation, notamment financière, et ce, en veillant à ne jamais donner une image tronquée de la réalité, y compris lorsqu'il traverse des difficultés affectant ses moyens ou ses activités.

Recherche d'efficacité

Le Fonds de dotation ProBono, dépositaire de la générosité du public, se doit d'être particulièrement attentif à mobiliser au mieux les moyens qui lui sont confiés pour atteindre son objectif social.

Éthique, probité et désintéressement

Ayant pour seule finalité la réalisation de ses missions, le Fonds de dotation ProBono conduit ses activités avec honnêteté, s'interdisant notamment de tirer de son activité un avantage financier au profit de ses dirigeants, de ses collaborateurs et de ses bénévoles, et évitant tout conflit d'intérêt.

Le Fonds de dotation ProBono attache la plus grande importance à l'intégrité de ses dirigeants, de ses collaborateurs et de ses bénévoles, et est conscient du fait que les actes de chacun d'entre eux engagent la réputation de l'ensemble du Fonds. Il est donc impératif que chacun agisse avec droiture en toutes circonstances et contribue à promouvoir une culture d'intégrité.

En pratique, l'intégrité prescrit d'éviter toute situation susceptible de créer un conflit entre des intérêts personnels et ceux du Fonds de dotation. En forgeant la conviction que chacun a le devoir de respecter certaines valeurs fondamentales, le Fonds de dotation favorise l'instauration d'un climat de confiance et constitue un bouclier contre toute pratique répréhensible de nature à compromettre l'image d'intégrité du Fonds.

Cette éthique s'illustre également dans la qualité des relations entre les intervenants au sein du Fonds et à l'égard des personnes extérieures et repose sur la loyauté et l'honnêteté des interlocuteurs. Cette qualité des relations repose sur un principe de réciprocité, chacun des intervenants ayant des droits à faire valoir et des devoirs à remplir. Ce principe recouvre notamment le respect des droits des personnes, de leur dignité en toutes circonstances et de leurs singularités, ainsi que le respect des cultures. Il s'applique également aux biens matériels et immatériels appartenant à autrui.

Ce principe conduit également la politique du Fonds en matière de respect de la vie privée, de diversité et de lutte contre les discriminations, ou encore de prévention et de sanction du harcèlement. Le Fonds de dotation attend donc de ses collaborateurs qu'ils agissent dans le cadre professionnel en accord avec ces principes d'éthique, en toutes circonstances et quels que soient leur métier, leur niveau de responsabilité et leurs interlocuteurs.

De l'administrateur au collaborateur, chacun réaffirme son obligation de ne jamais agir d'une manière qui suscite le moindre doute quant à l'éthique du Fonds de dotation ProBono.

Exigence en termes de gouvernance

Le Fonds de dotation ProBono est administré de manière à assurer le pilotage de ses activités et le désintéressement de ses acteurs, dirigeants, collaborateurs et bénévoles.

Le Fonds de dotation ProBono définit clairement les modes de fonctionnement de ses instances. Il les décrit dans les statuts et dans son Règlement intérieur.

Les administrateurs et dirigeants exercent leurs responsabilités sans chercher à en retirer un avantage personnel.

Le Conseil d'administration se donne les moyens de piloter les missions de l'organisation.



Exigence en termes de gestion

La gestion du Fonds de dotation ProBono est assurée avec rigueur au bénéfice de ses missions sociales.

Le Fonds de dotation ProBono dispose de procédures et de contrôles permettant d'assurer la pertinence et l'efficacité de la gestion de l'ensemble de ses structures.

Le Fonds de dotation ProBono assure la maîtrise de ses activités, au travers d'un dispositif de contrôle interne.

Les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes en conformité avec les obligations réglementaires et légales en la matière. Il en atteste la sincérité. Le cas échéant, les comptes combinés, comprenant le compte d'emploi des ressources, sont arrêtés et approuvés par les instances du Fonds de dotation ProBono assurant la responsabilité de la combinaison et certifiés par le commissaire aux comptes du Fonds de dotation ProBono.

La gestion financière du Fonds de dotation ProBono a pour but d'assurer la réalisation de ses missions dans la durée.

La gestion du Fonds de dotation ProBono est guidée par la recherche de l'efficacité et de la rigueur.

Les produits provenant de la générosité du public sont affectés conformément à la volonté du donateur.

L'organisation maîtrise le processus de collecte de fonds.

Sous conditions, la recherche de fonds peut être confiée à un tiers.

Les legs et autres libéralités imposent un encadrement complémentaire approprié et une gestion impartiale, notamment pour assurer le respect de l'autonomie de la volonté du bienfaiteur.

Exigences en termes de communication

Le Fonds de dotation ProBono assure une information qui vise à répondre aux attentes du donateur et du public.

Le Fonds de dotation ProBono délivre à tous une information fiable, loyale, précise, objective et vérifiée sur sa structure et ses actions.

Le Fonds de dotation ProBono met à la disposition du public et des donateurs une information de synthèse sur son activité et son fonctionnement.

Le Fonds de dotation ProBono met à disposition de ses dirigeants, collaborateurs et bénévoles une communication spécifique.

Bonnes pratiques

Le Fonds de dotation ProBono met en place des modalités appropriées permettant d'évaluer les projets réalisés.

Le Fonds de dotation ProBono s'assure de sa capacité à respecter ses engagements à moyen terme, en élaborant des prévisions financières pluriannuelles.

Les thèmes abordés présentent les principaux ratios, parmi lesquels le coût de la collecte rapporté au montant total collecté.

Règles relatives au mécénat de soutien au Fonds de dotation

Dans le cas d'avantages matériels accordés à ses mécènes, le Fonds de dotation ProBono veillera à respecter sa politique d'octroi d'avantages à titre de remerciement et à ne pas dépasser les montants de valorisation précisés par les textes applicables.

Le Fonds de dotation ProBono respectera le souhait du mécène quant à sa volonté de mentionner ou non son don et son nom sur les différents supports de communication papier ou numérique du Fonds de dotation ProBono.

Comité Éthique de validation

Le Fonds de dotation ProBono réunit des comités éthiques de validation du caractère désintéressé des comptes ouverts sur la plateforme « ENTRAIDES » et du respect par le Super-héros créateur de compte comme par les donateurs de la Charte d'utilisation de la plateforme.

oooOOooo



CHARTRE ETHIQUE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME « ENTRAIDES »

PREAMBULE

Plateforme créée par le Fonds de dotation ProBono, la Plateforme « ENTRAIDES » a pour but de recueillir des dons pour soutenir une cause individuelle émouvante ou désespérée.

Le Fonds de dotation ProBono entend informer les Super-Héros créateurs de compte sur les règles éthiques qu'il leur appartient de respecter pour pouvoir utiliser la plateforme.

Ces règles éthiques assurent que les fonds sont collectés de manière intègre et garantissent une transparence totale sur le déroulement du projet et l'utilisation qui sera faite de la contribution du donateur.

La présente Charte a en outre pour objet de préserver l'indépendance du Fonds de dotation ProBono et le protéger de toute situation qui pourrait nuire à son image dans le cadre de ses relations avec les donateurs, en subordonnant l'utilisation de la plateforme au respect strict de la présente Charte.

I. LES REGLES RELATIVES AUX SUPER-HEROS CREATEURS DE COMPTES DE DON

Toute personne peut devenir Super-Héros créateur de compte à condition d'être majeur, de nationalité française, et de ne pas faire l'objet d'une mesure d'incapacité.

Le Super-Héros créateur de compte doit justifier du caractère émouvant ou désespéré de la cause individuelle ou collective pour laquelle il sollicite la générosité du public, et de son caractère désintéressé.

Nul ne peut ouvrir un compte pour lui-même, directement ou indirectement, ni se faire rémunérer de quelque nature que ce soit dans l'ouverture d'un compte ou dans la collecte ou dans l'affectation des fonds, qui doit totalement intervenir au profit du bénéficiaire.

La cause individuelle ou collective pour laquelle est sollicitée la générosité du public doit s'inscrire dans le strict respect des lois et règlements applicables en France, et doit respecter la charte éthique du Fonds de dotation ProBono. Le Fonds de dotation ProBono, porteur de la plateforme « ENTRAIDES », refuse tout compromis quant à l'intégrité de la cause défendue.

En ouvrant un compte sur la Plateforme « ENTRAIDES », le Super-Héros créateur de compte, seul responsable de toute violation de la présente Charte ou des lois et des règlements en vigueur, accepte de subordonner la délivrance des fonds réunis sur le compte à une validation préalable du caractère désintéressé, émouvant et/ou désespéré de la cause individuelle ou collective pour laquelle il est ouvert par un Comité Éthique de validation réuni par le Fonds. Il accepte le fait que les décisions du Comité Éthique de validation sont insusceptibles de recours.

Toute violation de la présente Charte entraînera le gel du compte frauduleusement ouvert, et la restitution des sommes à leurs donateurs pourra être séquestrée en cas de procédure administrative ou judiciaire, voire même annulée en cas de fraude avérée.

Le Fonds de dotation ProBono, porteur de la plateforme « ENTRAIDES », a un objet reposant sur des principes éthiques forts. Il se réserve la possibilité de refuser le don de certaines personnes s'il existe un risque actuel ou futur que cela nuise à l'image du Fonds, à sa réputation, à son fonctionnement et à la réalisation de ses missions. Cette mesure concerne notamment les mécènes particuliers agissant dans une démarche de prosélytisme politique ou religieux.

Le Fonds se réserve ainsi le droit de mener à bien toutes investigations susceptibles de l'éclairer sur la sincérité des objectifs affichés dans la création du compte de dons et sur la réalité de l'affectation des fonds à leur bénéficiaire.



Enfin, par l'ouverture du compte, le Super-Héros créateur de compte agit comme mandataire de collecte au nom et pour le compte du bénéficiaire et est responsable à l'égard des donateurs et des tiers, comme à l'égard de la Plateforme de la bonne et totale affectation des fonds collectés au profit effectif du bénéficiaire.

La responsabilité du Fonds de dotation ProBono ne peut être recherchée quant au caractère effectif de l'affectation totale des fonds au profit du bénéficiaire laquelle n'intervient que sous la seule responsabilité du Super-Héros créateur de compte.

II. LES REGLES RELATIVES AUX DONS

Le Fonds de dotation ProBono, porteur de la plateforme « ENTRAIDES », se laisse la possibilité de refuser un don ou de mener toute action utile tendant à vérifier la légalité de l'origine des fonds objets d'une proposition de don.

Le Fonds de dotation ProBono se réserve le droit de refuser tout don dès lors qu'il existerait un doute sur sa légalité, sa provenance et son origine.

En cas de violation de la présente Charte, le donateur est avisé qu'il ne sera pas en droit de demander la restitution de tout ou partie de son don, lequel pourra être séquestré ou conservé à titre de pénalité.

Le Fonds de dotation ProBono recueille les données des donateurs afin de traiter et de suivre leurs demandes de contact. Les données sollicitées sont strictement nécessaires à cette fin. Conformément à la loi Informatique et libertés, le donateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données. Il peut également vous opposer, pour un motif légitime, à l'utilisation de ses données. Il peut exercer ces droits en s'adressant à : contact@unefleurpour.fr, en précisant dans l'objet de l'email « Données Personnelles » et en joignant la copie de son justificatif d'identité.

oooOOOooo